

(N° 88.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 JUIN 1844.

Rapport fait par M. le duc *D'Ursel*, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande du sieur *Henri Guillaume Théodore Premper*, vétérinaire et marchand de chevaux à Jette-Ganshoren.

MESSIEURS,

Le Sieur Henri Guillaume Théodore Premper a adressé, le 30 décembre 1837, une requête à la Chambre des Représentants pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Oelber, dans le duché de Brunswick, le 12 décembre 1802 ; il a fait ses études en Allemagne à Halle et à Göttingue. En 1832, il s'est engagé au service Belge dans le régiment des Guides, y est parvenu au grade de maréchal des logis, et en 1837 a obtenu son congé ; il avait élu domicile à Jette-Ganshoren, et exerçait la profession de vétérinaire et de marchand de chevaux ; les renseignements demandés aux autorités ne lui ayant pas été unanimement favorables, nous avons cru devoir prendre sur son compte de nouvelles informations, desquelles il résulte que depuis plus de quatre ans le sieur Premper n'a plus reparu à Jette.

Sa demande avait été prise en considération dans la Chambre des Représentants par 38 suffrages contre 20.

Le Duc D'URSEL.